



DIRECTEUR.TRICE DE COLLÈGE CONSTITUANT – CHAMPLAIN CEGEP ST. LAWRENCE

Le Cégep régional Champlain est à la recherche d'une personne ayant l'ambition et les compétences nécessaires pour prendre en charge la direction du collège constituant pour CHAMPLAIN CEGEP ST. LAWRENCE.

Cette personne en charge du collège constituant agit à titre de directeur des études, des services aux étudiants et à l'administration générale du collège constituant. Cette personne voit à la mise en œuvre des dispositions régissant le collège et exerce également les fonctions et pouvoirs délégués par le conseil d'administration et relève du directeur général du collège régional.

Responsabilités générales

Dans le cadre de la direction des études, la personne titulaire du poste est responsable, dans le respect des priorités de développement du Cégep régional, de l'ensemble des programmes d'études et des activités, des services et des ressources reliés à l'enseignement dans le collège constituant. À cette fin, cette personne dirige les services que comprennent généralement ces champs d'activités. Elle est aussi responsable de la réalisation des activités reliées aux affaires étudiantes.

Dans le cadre de la direction administrative, la personne titulaire du poste est responsable de la réalisation de l'ensemble des activités découlant de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles du collège constituant en conformité avec les politiques et règlements adoptés par le Cégep régional.

Responsabilités spécifiques

1. Assurer un leadership organisationnel ;
2. Maintenir la qualité des services offerts à la clientèle étudiante en vue d'assurer une réponse adéquate à leurs besoins et de les adapter aux nouvelles réalités (technologiques, environnementales et autres) et de leur procurer ainsi un environnement éducatif de grande qualité ;
3. Susciter et favoriser l'adhésion du personnel éducatif actuellement en place aux pratiques pédagogiques axées sur l'innovation telles que : une approche innovante dans l'organisation de l'enseignement, l'articulation des programmes d'études avec d'autres programmes et les autres ordres d'enseignement ainsi que la recherche ;
4. Collaborer avec le directeur général et les autres membres du comité de haute direction à l'élaboration et à la réalisation des buts, stratégies et objectifs à l'échelle du collège régional ainsi que ceux du collège constituant ;

Responsabilités spécifiques (suite)

5. Appliquer les résolutions du conseil d'établissement qui relèvent de sa compétence ;
6. Représenter le collège lors des rencontres des directeurs d'études et dans tous les cas où le collège doit être représenté par son directeur d'études ;
7. Représenter le collège constituant dans la ou les régions qu'il dessert, en communication et collaboration partagées avec le directeur général ;
8. Être responsable et redevable de tous les aspects de l'administration générale et de la gestion du personnel du collège constituant au sein de la structure du collège régional, notamment :
 - La gestion des services matériels (entretien des installations, sécurité et préparation de plans à long terme pour les biens meubles et immeubles)
 - La gestion des services financiers (allocation budgétaire conforme au Régime budgétaire et financier, contrôle interne, résultats financiers et, le cas échéant, plans de redressement)
 - La gestion des ressources humaines (les relations de travail incluant l'application des conventions collectives et des plans de classification, la dotation, la formation et le perfectionnement)
 - La gestion des services des ressources informationnelles (l'application des lois et règlementations liées à la gouvernance de l'information et à la pérennité et à la sécurité des actifs informationnels et technologiques) ;
9. Assurer la coopération avec le collège régional, notamment sur les questions touchant aux finances, aux ressources matérielles, aux technologies de l'information et aux ressources humaines ;
10. Identifier les objectifs de développement du collège constituant à intégrer dans le plan stratégique du collège régional ;
11. Assurer l'élaboration et la mise en œuvre du Plan de réussite des étudiants du collège qui sera intégré au plan stratégique du collège régional ;
12. Respecter les obligations légales relatives aux dossiers et archives du collège régional et ;
13. Effectuer toute autre tâche qui peut lui être confiée par le directeur général.

Le profil de la personne recherchée

Par son engagement éducationnel, la personne recherchée est capable d'une vision à long terme et place l'étudiant et l'étudiante au cœur des priorités de l'organisation. Elle manifeste un jugement sûr ainsi qu'une grande capacité d'écoute et d'empathie. Elle assure au quotidien une qualité de présence certaine auprès de la communauté collégiale. Ayant une aptitude démontrée sur le plan de la communication, elle possède une solide expérience de gestion et témoigne d'un leadership rassembleur axé sur le travail d'équipe et le partage d'une vision humaine de l'organisation. Elle démontre son habileté à comprendre et à résoudre des problèmes de gestion et de relations complexes dans un contexte de changement. Elle fait preuve d'une capacité à prendre des décisions, à déléguer et à reconnaître l'apport de chacun. La personne recherchée est reconnue pour son ouverture d'esprit, sa transparence, sa créativité et ses idées novatrices. Elle manifeste un intérêt particulier pour la recherche et le développement pédagogique. Elle sait mettre en place des stratégies et des actions concertées axées sur la persévérance et la réussite des étudiants et étudiantes. Enfin, elle doit avoir démontré des habiletés politiques et une juste lecture des enjeux internes et externes d'un collège en région. Elle devra s'impliquer dans sa communauté.

Les exigences académiques et expérientielles

- Diplôme universitaire de 2^e cycle en administration ou en éducation ou présenter une combinaisons de formation et d'expérience jugée équivalente ;
- Expérience minimale de cinq (5) ans dans un poste de direction dans un établissement d'enseignement collégial ;
- Connaissance approfondie du milieu de l'enseignement collégial, expérience en enseignement collégial est un atout ;
- Bilinguisme requis, maîtrise de la langue française et anglaise à l'oral et à l'écrit.

Les conditions salariales

Conformément au *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des collèges d'enseignement général et professionnel*, outre une gamme d'avantages, le salaire s'établit à un minimum de 129 126\$ à 172 164\$

Conformément à l'article 66 de la Loi, le directeur ou la directrice de collège constituant est nommé pour la durée d'un mandat adopté par résolution du conseil d'administration.

L'entrée en fonction

Juillet 2026

Réception des candidatures

Veillez faire parvenir votre curriculum vitae et votre lettre de motivation à :
selectioncommittee@crcmail.net

N.B. Les candidats devront se soumettre à des épreuves de sélection. Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés. Le Cégep régional Champlain est un employeur souscrivant au principe de l'égalité d'accès à l'emploi et invite les candidats à s'identifier comme membres d'un groupe visé par la Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans des organismes publics.

Date d'affichage : Le vendredi 5 juin
Date de fin de l'affichage : Le vendredi 12 juin 2026 à 17h